

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 378

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE 6

À l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« privé »,

insérer les mots :

« de cinquante salariés et plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne rendre le compte pénibilité obligatoire que pour les entreprises de cinquante salariés et plus.